**Et si on osait une véritable mixité scolaire ?**

Le mercredi 24 janvier dernier, Nico Hirt était l’invité de notre comité Communautaire commun (CCC) de la CSC-Enseignement.

Au nom de l’APED (Appel pour une Ecole démocratique), il est venu nous présenter les résultats d’une étude portant sur la mixité scolaire. Plusieurs enseignements peuvent en être retirés. Certains sont déjà connus depuis (trop) longtemps, parmi lesquels le fait que l’enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est le plus inéquitable au niveau des pays de l’OCDE (seules la Slovaquie et la Hongrie nous suivent dans le classement).

Triste constat.

La faute à qui ?

Tout d’abord au manque d’hétérogénéité au sein des établissements et des classes. L’étude fait clairement apparaitre une différence entre écoles selon l’origine sociale des élèves qu’elles accueillent. Pour ne prendre que l’exemple des résultats en mathématiques lors des tests PISA, un écart de 117 points sépare le quartile des élèves à indices socio-économiques faibles du quartile des élèves à indices socio-économiques élevés. Ajoutons qu’à 15 ans, 33 % des élèves ont redoublé (nous sommes, pour ce critère, les derniers du classement).

L’enquête coupe également les ailes à certains canards particulièrement odieux en démontrant, s’il le faut encore, que l’immigration n’y est pour rien. Voilà qui est écrit !

Par contre, tout tend à démontrer qu’une meilleure répartition des élèves permettrait d’améliorer notre système scolaire et, de ce fait, non seulement la réussite des élèves mais aussi les conditions de travail des enseignant·e·s.

Nous sommes également convaincus que cela aurait un impact sur la pénurie des enseignant·e·s qui gangrène l’Ecole. En effet, une hétérogénéité répartie équitablement entre tous les établissements améliorerait les conditions de travail et réduirait le départ prématuré de trop d'enseignants.

Existe-t-il un remède pour mettre fin à la concurrence déloyale et améliorer cette mixité scolaire ?

L’analyse récente prouve que le décret inscription n’a pas eu l’effet escompté sur la mixité.

Faut-il l’abroger ?

Certainement pas. Cependant, et sans remettre en question la liberté de choix des parents, des améliorations sont possibles, notamment par le fait de proposer une école aux parents qui pourraient la décliner. Cette solution permettrait en tout cas de garantir une place à chaque élève et éviter aux parents de trouver eux-mêmes l’école pour leur enfant (à grand renfort de publicité déloyale financée par les deniers publics dont on manque cruellement).

Cette piste est actuellement soumise à débat au sein de nos instances régionales. à terme, la CSC-Enseignement pourra prendre position. Nous aurons l’occasion d’en reparler.

Pour l’heure et dans cette revue, nous abordons les derniers gros dossiers de la législature, la réforme des CPMS et l’amélioration des conditions de remboursement des frais de déplacement des personnels qui optent pour la bicyclette pour rejoindre leur lieu de travail.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

Roland Lahaye